



Facteurs facilitants et freins



Les facteurs facilitants

Le déploiement de l'auto-administration relevé dans la littérature met en avant :

Pour les professionnels d'une part

- la sensibilisation et la formation régulières des professionnels de santé ;
- l'engagement de toute l'équipe de santé, dont les infirmières ;
- les solutions de stockage adaptées.

Pour le patient d'autre part

- la connaissance par le patient de la possibilité d'intégrer un PAAM ;
- la sensibilisation et l'éducation du patient ;
- la mise à disposition auprès des patients d'outils adaptés.



Les freins relèvent notamment :

- la formulation des prescriptions peu compréhensible et la complexité des schémas thérapeutiques ;
- les modalités de partage et d'utilisation des dossiers mal définies ;
- l'absence de procédure, le manque d'outils pour évaluer l'aptitude du patient ;
- les capacités cognitives et fonctionnelles insuffisantes, notamment chez la personne âgée ;
- le moment de l'administration en établissement différent de celui figurant dans le plan de soins à domicile ;
- l'absence de l'enregistrement de l'autoadministration.